

Qu'est-ce que la rationalité néolibérale ?

Pierre DARDOT
Professeur de philosophie

Texte initialement paru dans l'ouvrage *L'Appel des appels, L'insurrection des consciences*, Fayard, 2009

L'appel des appels désigne l'idéologie qui sous-tend les politiques mises en œuvre par le gouvernement comme une « idéologie de l'homme économique ». L'expression a l'indiscutable mérite de nommer le cœur du système des croyances, des valeurs et des représentations qui inspire plus ou moins consciemment les dirigeants de l'État et de la haute administration, et au-delà, tous les cercles de « décideurs » et tous les groupes de pression qui contribuent peu ou prou à la définition de l'orientation imprimée à l'action publique. Cette idéologie repose sur un postulat de base qui lui confère à la fois sa simplicité et sa cohérence : l'homme est un calculateur qui est guidé dans toute sa conduite par la poursuite de son intérêt égoïste. Comme toute idéologie, celle-ci a ses agences de diffusion, ses sectateurs, ses propagateurs au prosélytisme plus ou moins empressé. A cet égard, il ne fait guère de doute que les économistes de l'école du *Public Choice* [1] ont joué un rôle d'« éclaireurs », au moins autant que Friedrich Hayek, Milton Friedman ou Gary Becker, en étendant l'hypothèse de l'acteur égoïste et rationnel au comportement des agents de la puissance publique, c'est-à-dire en universalisant un modèle qui ne valait jusque là que pour les seuls agents du marché. On pourrait alors, d'une manière très classique, attribuer à une telle idéologie une double fonction de légitimation/occultation : légitimant la nouvelle gestion managériale de l'action publique, elle occulterait en même temps la réalité brutale d'une mise au pas de l'individu sommé d'obéir aux ordres d'une bureaucratie tatillonne, ou encore, au nom de la nécessaire « responsabilisation » de chacun, elle ne ferait que dissimuler la réalité crue d'une domination encore plus directe du capital sur les salariés.

Cependant, pour étendue que soit son influence, pour puissants que soient les multiples véhicules par lesquels elle agit sur la conscience des acteurs sociaux, cette idéologie n'explique pas tout. Comment en effet rendre raison de l'ampleur et de la profondeur du cours actuel par la seule emprise d'une idée dominante ou d'un ensemble d'idées dominantes? Tout d'abord, il convient de ne pas s'exagérer le degré auquel les gouvernants eux-mêmes souscrivent à ce postulat : nombre d'entre eux protesteraient vivement contre une telle réduction de l'homme à la dimension du calcul d'intérêt, ce au nom même de la morale et de la religion. Après tout, l'idéologie conservatrice n'est pas moins une idéologie que celle de l'homme économique, et toutes deux sont susceptibles de se combiner d'étrange manière dans la conscience d'un même individu. Ensuite, l'explication par l'idéologie impliquerait de reconstituer une chaîne causale assez complexe : il faudrait aller de l'élaboration consciente par quelques doctrinaires d'une théorie à prétention scientifique, ou d'un programme de recherche universitaire, jusqu'à l'application de cette même théorie par des décideurs politiques en passant par la conversion intellectuelle de ces derniers et la traduction de la dite théorie en programme politique par quelques « conseillers » avisés. D'un bout à l'autre de cette chaîne, depuis le projet initial jusqu'à sa réception et son acceptation active, on ne sort pas de la sphère de la conscience et des rapports d'influence noués entre plusieurs consciences. Or, et là est l'essentiel, en appeler à l'idéologie ne permet en rien d'expliquer la manière dont des individus qui se méfient d'une semblable réduction de l'homme, voire qui la réprouvent, en viennent pourtant à se conformer dans leur conduite aux nouvelles normes de calculabilité et de rentabilité. On fera donc valoir que la question doit être déplacée : ce qu'il s'agit d'expliquer, ce n'est pas tant l'adhésion rencontrée par une idéologie moyennant des mécanismes de transmission plus ou moins compliqués, ou encore la manière dont cette adhésion finirait par induire plus ou moins directement une certaine conduite de la part des sujets, que la prévalence de certaines normes de conduite *indépendamment de l'adhésion des acteurs à ces normes*. Aussi nous apparaît-il particulièrement fécond de penser l'efficace des normes directement et immédiatement à partir de la pratique elle-même, c'est-à-dire à partir de ce que font les hommes. Autrement dit, ce qui s'impose à nous, si nous voulons comprendre notre propre situation, c'est de penser l'action par laquelle une certaine logique en vient à normer les pratiques, bref quelque chose comme une certaine « logique des pratiques » qui ne procède pas du projet d'une quelconque conscience et n'opère pas par « attraction idéologique ». C'est à cette nécessité que répond précisément le concept de « rationalité » proposé par Michel Foucault : une rationalité n'est pas un système de représentations subjectives, elle est avant tout une manière d'ordonner de l'intérieur les pratiques, manière qui peut fort bien s'accompagner de systèmes de représentations très différents en fonction des nécessités du moment.

Toute la question est alors de déterminer ce que la rationalité qui prévaut aujourd'hui a d'inédit et d'original. A cette fin, la première chose à préciser est que cette rationalité consiste en un certain mode de gouvernement et qu'à ce titre elle constitue une rationalité *gouvernementale*. Parler ici de « gouvernement » ne va nullement de soi et appelle quelques éclaircissements[2]. En premier lieu, il s'agit moins du gouvernement comme institution que du gouvernement comme activité : c'est en effet l'activité qui fait l'institution et non l'inverse, de sorte que l'institution doit être elle-même comprise comme une manière spécifique de gouverner. Il n'y a pas « le » gouvernement en soi qui prendrait successivement plusieurs formes au cours de l'histoire sans que sa réalité soit le moins du monde affectée par cette variation, mais il y a autant de gouvernements que de pratiques de gouvernement. En second lieu, l'objet de l'activité de gouvernement ce sont les hommes: non pas un tout qui existerait par lui-même et qui serait l'Etat, le territoire ou la cité, à l'image du

navire dans la célèbre métaphore du timonier ou du pilote qui tient le gouvernail^[3], mais les hommes pris individuellement ou collectivement, et plus précisément encore, les hommes dans leur conduite et dans les rapports aux choses que cette conduite implique. En troisième lieu, et ce point est proprement décisif, à rebours d'une très ancienne ligne de pensée qui tend à identifier l'activité de gouverner à l'activité de commander^[4], on entendra par « gouvernement » quelque chose de très différent du « commandement ». Commander à des hommes, c'est leur donner des ordres et veiller à leur exécution, et c'est à partir de ce sens qu'on a longtemps défini l'art du gouvernant dans une certaine tradition de philosophie politique : l'homme politique en tant qu'il gouverne, ce n'est pas celui qui transmet les ordres qui émanent d'un autre (comme le héraut, le chef des rameurs ou le devin), c'est celui qui donne des ordres qui viennent de lui-même^[5]. L'activité de gouverner procéderait dès lors de l'aptitude à imposer, au besoin par la contrainte ou la coercition, un objectif à des individus qui n'en voient pas a priori la justification ou la nécessité, faute d'une véritable intelligence du bien commun. En somme, gouverner ce serait, pour une volonté qui poursuit un certain objectif, parvenir à imposer à d'autres volontés cet objectif qui n'est pas, au moins d'emblée, le leur. On ne soutiendra pas ici que gouverner ne relève pas de l'exercice d'un pouvoir. On dira que gouverner consiste en un mode d'exercice du pouvoir qui diffère du simple commandement en ce qu'il est avant tout une manière de diriger ou de « conduire la conduite » des autres. En d'autres termes, ce qui est en cause, c'est une conduction indirecte qui joue sur les ressorts de la conduite des autres, c'est-à-dire sur leurs motivations, c'est-à-dire qui incite, oriente et stimule bien davantage qu'elle ne contraint. En quatrième lieu, et par voie de conséquence, le gouvernement des autres doit conduire les autres à se conduire vis-à-vis d'eux-mêmes d'une certaine façon, c'est-à-dire faire de l'individu le foyer d'un certain type de gouvernement de soi de manière à pouvoir ensuite prendre appui sur ce gouvernement de soi afin de réaliser ses propres objectifs. En effet, puisqu'il s'agit, non pas de contraindre, mais d'amener les individus à se conduire conformément à certaines normes, on s'emploiera à produire dans l'individu lui-même un certain type de rapport à soi, précisément celui-là même qui est requis pour que l'individu devance de lui-même ce qu'on attend de lui, en se conduisant comme on souhaite qu'il se conduise. Autrement dit, on fera de l'auto-gouvernement le moyen du gouvernement des autres. La formule de la gouvernementalité actuelle, c'est très exactement le gouvernement des autres *par* le gouvernement de soi.

On pourrait faire valoir à bon droit qu'une formule aussi générale est celle de la gouvernementalité telle qu'elle émerge au 18^e sc. en Occident et qu'elle ne suffit pas à caractériser la gouvernementalité néolibérale dans sa singularité. Il est de fait que la gouvernementalité libérale, tout particulièrement en la figure du philosophe Jeremy Bentham, avait déjà dessiné les grands traits d'une action « oblique » et « indirecte » sur les individus. Selon ce dernier, le gouvernement a sans doute peu à faire directement, il a en revanche beaucoup à faire indirectement : plutôt que de chercher à maîtriser directement la conduite des individus, il doit viser la maîtrise par chaque individu de sa propre conduite. A cette fin, il lui faut agir sur la façon dont l'individu se rapporte à son propre intérêt, étant entendu que l'intérêt constitue pour Bentham la motivation ultime et exclusive de la conduite humaine. Le problème est en effet que trop souvent l'individu calcule mal son intérêt, dans la mesure où la perception qu'il a de cet intérêt est gauchie et biaisée par son amour-propre. Or un individu qui calcule mal son intérêt est un individu qui se gouverne mal. L'action du gouvernement consistera justement à apprendre à l'individu à bien calculer et, en cela, à bien se gouverner. D'où, chez Bentham, l'importance d'un système de lois qui soit agencé de telle manière que l'individu intègre par anticipation dans son calcul tant l'espoir des récompenses promises que les risques de la sanction encourue. Indiscutablement, dans cette formule d'un gouvernement des intérêts par les intérêts, trouve à s'exprimer le souci d'un gouvernement de soi des individus.

Où se situe alors la différence entre cette forme de gouvernementalité et la gouvernementalité néolibérale à laquelle nous sommes aujourd'hui confrontés? Très schématiquement, on peut dire que cette nouvelle gouvernementalité opère un retournement de la question des limites de l'intervention publique telle qu'elle était posée par le libéralisme classique, Bentham compris: tandis que pour ce dernier il y a un ordre spontané des actions économiques des individus qu'il faut se garder de contrarier et dont il suffit de créer les conditions juridiques, précisément par la législation indirecte, le néolibéralisme fait de l'intervention du gouvernement *le levier de la transformation de toute la société*. Cette transformation consiste à étendre la logique du marché au delà du marché, à toutes les sphères de l'existence humaine. En un sens, il s'agit désormais non plus d'arrêter mais d'étendre : non plus arrêter l'action du gouvernement, mais bien plutôt la démultiplier par voie de réticulation de façon à étendre la logique du marché à l'ensemble de la société. Que faut-il entendre par « logique du marché » ? La norme qui fait exister le marché est celle de la concurrence entre les unités de production que sont les « entreprises ». L'extension de la logique du marché à tous les rapports sociaux implique par conséquent d'ériger la concurrence en norme sociale générale. Qu'on ne se y trompe pas, cette préconisation de la concurrence n'exclut nullement que l'on célèbre en même temps les vertus de la « coopération » : sous ce terme, on entendra bien entendu, non pas une véritable mise en commun non transactionnelle, mais une alliance stratégique d'intérêts entre firmes concurrentes (sur le modèle de l'échange de savoirs réalisés il y a peu entre Siemens et Toshiba dans le domaine des technologies de pointe). C'est d'ailleurs pour signifier cette nécessité de la coopération dans le jeu de la concurrence qu'a été forgé le néologisme de « coopétition ». L'important est ici que la concurrence ne soit pas regardée comme une donnée naturelle, mais comme une norme qu'il appartient à l'Etat d'instituer et, plus encore, de faire respecter par tous agents économiques. Ceux-ci ont en effet spontanément tendance à tourner cette norme en privilégiant leurs intérêts particuliers de « producteurs » (entendre d'« entrepreneurs »), quitte à s'entendre avec d'autres « producteurs » (par exemple sur la fixation des prix). D'où des conduites faussant le jeu de la concurrence, tout à l'inverse de bonne « coopération ». D'où la légitimation de l'intervention de l'Etat au nom de la souveraineté des « citoyens-consommateurs » : car si les unités de production ont des intérêts particuliers à défendre, les consommateurs ont un intérêt commun à la concurrence « libre et non faussée », intérêt commun dont l'Etat doit se faire le gardien^[6]. Avec cette légitimation on a le principe d'un interventionnisme d'un type particulier : l'action publique doit non seulement construire le marché en édictant des règles générales, mais garantir le fonctionnement du marché une fois celui-ci créé en veillant au respect de cet « ordre-cadre » par tous les agents économiques^[7].

Mais il y a plus encore. Pour s'acquitter de cette mission, l'Etat doit lui-même se transformer en « internalisant » dans son propre fonctionnement les normes du droit privé (celles qui président aux transactions marchandes et aux contrats entre entreprises). Ce qui revient à dire qu'il doit s'appliquer à lui-même ces normes et se comporter lui-même *comme* une entreprise. A l'intervention de création et de maintien du marché répond donc une intervention « en interne » consistant en une auto-transformation de l'Etat dans le sens d'une soumission à la logique du marché. C'est là ce qui définit en propre l'« État entrepreneurial » (ce que les anglo-saxons nomment *corporate state*). Ce double interventionnisme a pour effet d'estomper les lignes de séparation traditionnellement reconnues (y compris par le libéralisme classique) entre l'État et le marché. Indubitablement, cela n'est pas sans impliquer une neutralisation pratique des catégories du droit public qui est parfaitement conforme à l'idéal d'une « société de droit privé »[8]. Cependant, cette hybridation croissante du public et du privé, qui peut aller jusqu'à la délégation au privé de la fonction de codification de certaines normes, n'entraîne pas une dissolution pure et simple de l'État dans le marché. Les États sont certes désormais invités à passer entre eux, et avec les grands acteurs privés, des « alliances stratégiques » ou des « partenariats », ce qui suffit à expliquer la vogue actuelle du thème de la « coopération » dans le discours sur la « gouvernance mondiale ». Mais cela ne veut pas dire que l'État est devenu une entreprise *comme les autres*. Les États ne sont pas de simples « agences » en concurrence les unes avec les autres sur un grand marché mondial de la « sécurité », et, s'il est vrai que la concurrence entre les États est légitimée et encouragée, cela n'autorise nullement un État à procéder à des « fusions-acquisitions » d'autres États. Il en va de la logique profonde des transformations en cours : que l'État soit le vecteur de l'extension des normes du droit privé implique qu'il s'applique à lui-même ces normes, mais non qu'il soit entièrement absorbé par le marché. Cette remarque vaut tout autant pour le fonctionnement interne de l'administration publique. Il est certes des situations où le gouvernement n'hésite pas à privatiser sans détour certaines entreprises publiques, quoiqu'il soit souvent obligé d'emprunter des voies obliques (modification du statut de l'entreprise autorisant la participation de capitaux privés). Mais il lui faut souvent étendre la logique du marché à des institutions qui ne peuvent être directement « mises en marché ». Toute la question est alors de savoir quels sont les biais par lesquels cette extension peut être assurée, en dépit de la résistance prévisible des professionnels de ces institutions. C'est en ce point qu'interviennent certaines techniques de gouvernement qui relèvent de ce que l'on pourrait appeler les « disciplines néolibérales ».

Le terme même de « discipline » requiert un minimum d'explications. Selon le sens premier qu'il prend chez Michel Foucault, ce terme renvoie à un ensemble de techniques de dressage des corps individuels mises en place dans les ateliers, les prisons et les asiles dès le 17^e sc. La discipline se ramenant à l'exercice d'une pure contrainte, la gouvernementalité ne pourrait que se substituer à elle sans jamais pouvoir se combiner à elle pour produire des effets de pouvoir. Mais on est fondé à donner à ce terme un sens élargi : relèvent alors de la discipline toutes les techniques qui contribuent à structurer par avance le champ d'action de l'individu. Dans cette perspective, tout procède de la construction d'un cadre institutionnel et réglementaire suffisamment contraignant pour que l'individu en vienne à choisir de lui-même ce qu'il doit choisir dans son propre intérêt. On peut à cet égard distinguer trois aspects des disciplines néolibérales. Tout d'abord, la constitution d'un cadre intangible et inviolable, par exemple un cadre budgétaire et monétaire, de telle manière que les individus apprennent à ne jamais calculer qu'à l'intérieur de cet ordre, en excluant toute option qui se situerait en dehors de l'éventail des possibles ainsi prédéfini. On en a un bon exemple avec la politique de suppression des postes d'enseignants dans l'Education nationale : la vertu proprement *disciplinante* des contraintes budgétaires est en effet d'amener les enseignants à accepter une charge de travail de plus en plus lourde et de moins en moins centrée sur la transmission des connaissances[9]. Ensuite, la création du plus grand nombre possible de situations de marché. L'effet visé est d'obliger l'individu à se comporter le plus souvent possible en « homme économique », soit en sujet ayant à opérer un calcul de maximisation de son intérêt, en lieu et place de considérations morales et politiques susceptibles d'interférer fâcheusement avec ce calcul. On pourrait parler ici d'une contrainte, non certes d'une contrainte exercée directement par une volonté sur des volontés, mais d'une *contrainte des situations* ou des « mises en situation », contrainte qui a l'incomparable avantage de faire apparaître ce qui est construit comme une règle à laquelle il est vain de vouloir résister : on désobéit à une volonté qu'on regarde comme arbitraire, non à ce qui s'impose comme « la » réalité et qu'on ne peut pour cette même raison qu'accepter. Bref, on s'attache à *naturaliser* ce qui est politiquement construit pour mieux le faire accepter. Troisième aspect, des dispositifs de récompenses et de punitions, d'incitations et de « désincitations » qui remplaceront les sanctions du marché là les situations de marché ne sont pas entièrement réalisables, de manière à guider malgré tout la conduite des individus dans le sens souhaité d'un calcul maximisateur. On comprend donc que les disciplines ont toutes pour fonction de produire chez l'individu un mode spécifique de gouvernement de soi et qu'en ce sens elles participent bien de la gouvernementalité néolibérale.

Toutes ces techniques de gouvernement, qui sont au cœur du « management de la performance », autrement nommé « Nouvelle Gestion publique » et mis en œuvre dans la Révision générale des politiques publiques (RGPP), concourent à produire une certaine subjectivité en jouant en dernière analyse sur deux ressorts complémentaires : la *rivalité* et la *peur*. Premier ressort, « l'aiguillon de la concurrence », pour parler comme Marx : par la contrainte des situations de marché, que la fixation d'un cadre budgétaire rigide aide grandement à mettre en place, on s'emploiera à favoriser et à stimuler la compétition entre rivaux. La « mise en situation de marché » est en effet avant tout « mise en situation de concurrence ». On fera alors de l'aspiration à l'autonomie la motivation première: on attendra ainsi des sujets, non qu'ils se conforment passivement aux ordres de leur hiérarchie, mais qu'ils fassent de leur plein gré ce que l'on attend d'eux, sans avoir à leur rappeler continuellement ce qu'ils doivent faire et comment ils doivent le faire. Aussi le discours mettra-t-il à l'envi l'accent sur la « responsabilité » de l'individu confronté en permanence à l'illimitation d'un choix de soi-même, comme sur la nécessité pour celui-ci d'aller puiser en lui-même l'énergie lui permettant d'accomplir un travail sans fin d'optimisation de soi. C'est qu'il ne s'agit pas seulement d'obtenir de l'individu qu'il calcule ses gains et ses coûts, mais aussi qu'il travaille sur lui-même dans une sorte de « ascèse de la performance »[10]. L'objectif est d'amener ce dernier à fonctionner subjectivement selon le régime de la concurrence en l'ayant préalablement placé dans des situations de concurrence. Pour cela il faut que la création artificielle de ces situations ne concerne pas seulement les rapports

entre des établissements (universités, hôpitaux, etc.), mais les rapports entre les services, les unités de recherche, les laboratoires ; pas seulement les rapports entre les services, les unités de recherche, les laboratoires, mais, plus encore et surtout, les rapports entre les agents individuels au sein de telles « équipes ». L'enjeu de cette constitution de situations de marché jusque dans le fonctionnement des institutions publiques est de faire intégrer à l'individu la « règle du jeu » dans son calcul d'intérêt, sous peine de tout perdre au jeu. Le désormais fameux « publish or perish » qui prévaut sur le marché de la publication scientifique ne fait que traduire à l'usage des chercheurs l'alternative « se vendre ou mourir » sur le marché du travail. Deuxième ressort, la peur d'être mal évalué par ses supérieurs hiérarchiques, peur qui ne peut manquer de nourrir chez l'individu une auto-évaluation continue bien souvent culpabilisante. A cette fin, on mettra en place une véritable technologie de l'évaluation très largement inspirée, jusque dans son lexique, du management des entreprises privées. On construira des systèmes de contrôle de l'efficacité de la conduite dont les mesures vont conditionner l'obtention des récompenses et l'évitement des punitions. Ce sont tous les rapports entre niveaux hiérarchiques à l'intérieur de l'administration publique, tous les rapports entre les « professionnels » et les « clients » des administrations, mais, au delà et virtuellement, toutes les activités humaines, depuis la politique jusqu'à la relation thérapeutique en passant par la relation pédagogique, qui sont censés être modelés par de tels systèmes. Par là s'agit de produire l'homme « *accountable* », c'est-à-dire à la fois évaluable ou calculable et comptable au sens de responsable. On fait ainsi d'une pierre deux coups : le sujet qui se sent continuellement surveillé n'aura de cesse d'accroître son propre rendement et se verra ainsi contraint d'imposer à autrui, subordonné, client, patient ou élève, les « priorités » de l'entreprise. Le guichetier de La Poste aura à cœur d'augmenter les ventes de tel « produit », exactement comme le conseiller financier de n'importe quelle banque, tandis que le médecin prescrira des « actes » rentables et fera « libérer » des lits le plus rapidement possible. Il faut bien comprendre qu'il n'y a pas de contradiction entre cette obsession du contrôle, cette multiplication des calculs, cette exigence de transparence totale, et la norme de la performance et de la productivité : *plus* l'individu calculeur est supposé libre de choisir, *plus* il doit être surveillé et évalué, puisqu'il est par hypothèse entendu qu'il poursuit d'abord son intérêt personnel. Le panoptisme a ici pour fonction, tout comme chez Bentham, de remédier à la « tendance à biaiser »^[11] à laquelle cède si facilement chaque individu en le forçant à conjointer son intérêt privé avec celui de l'organisation qui l'emploie.

Le ressort de la peur est donc très différent de celui que fait jouer un régime de type totalitaire. La peur n'est pas celle qu'inspire la logique de la terreur, elle n'est jamais que le moyen de plier le sujet à l'impératif de la performance. Elle est d'autant plus nécessaire que le fonctionnement des institutions publiques n'autorise la mise en situation de marché qu'à certaines conditions et dans certaines limites. La « marchandisation » pure et simple, c'est-à-dire, si les mots ont un sens, la transformation en marchandise, donc en produit susceptible d'être directement échangeable sur un marché contre monnaie, n'est le plus souvent pas réalisable. Mais l'objectif n'est justement pas la marchandisation, il est la mise en ordre de la conduite des sujets en fonction de la norme du marché qui est la norme de la concurrence. C'est pourquoi la rationalité néolibérale privilégie alors la création de situations de marché sans véritables marchandises, ce que l'on pourrait appeler des *quasi-marchés*.

C'est précisément ce cadre qui assigne une place centrale à l'évaluation *quantitative*. Evaluer signifie donner une valeur, ce qui, dans les conditions spécifiques d'un marché, signifie donner un *prix*. Construire un quasi-marché implique par conséquent de définir une *quasi-monnaie*. En d'autres termes, il faut un instrument de mesure de la valeur des productions de l'activité des sujets et de la valeur de l'activité elle-même. Il faut disposer d'un système d'information qui soit l'analogue de ce qu'est un système de prix pour un marché. Ce système peut être parfaitement absurde, comme on s'en convainc aisément en considérant, par exemple, le nombre d'articles parus dans des revues scientifiques à comité de lecture, le nombre de citations, le nombre de contraventions par commissariat, le nombre de reçus au brevet des écoles, le nombre d'élèves réussissant en CM2 à tel exercice, le nombre de chômeurs ayant retrouvé un emploi, etc. Le problème n'est absolument pas de savoir si ce qui est mesuré renvoie à quelque chose comme une « utilité sociale » (à ce que l'économie politique classique appelait une « valeur d'usage »), ce qui seul importe c'est le caractère *autoréférentiel* du système des signes ou des signaux mis en place : il faut qu'ils ne renvoient pas au « sens » d'une activité, mais qu'ils renvoient indéfiniment à eux-mêmes pour inciter les individus à acquérir et à accumuler le plus grand nombre possible d'unités de compte.

Voilà également qui permet d'expliquer que l'intégration de la logique du marché par l'administration publique s'accompagne d'une bureaucratisation et d'une technocratisation accrues. Non seulement parce que des commissions d'experts sont requises pour mettre au point ces systèmes de mesure et pour les faire fonctionner. Mais aussi parce que l'exigence d'une continuité absolument parfaite dans l'évaluation implique de construire ce que le rapport Silicani sur la réforme de la fonction publique appelle une « chaîne managériale » du sommet à la base, du plus en vue des ministres jusqu'au plus humble des agents publics. L'idée selon laquelle l'action des ministres doit désormais relever de la logique de l'audit ne prend tout son sens qu'une fois inscrite dans cette perspective. C'est paradoxalement la logique même de l'Etat entrepreneurial qui commande cette stricte hiérarchisation des niveaux de contrôle et de décision. La réforme des universités comme celle des hôpitaux l'ont bien mis en évidence : chaque fois que l'on cherche à réformer l'administration en fonction de la logique du marché, on commence par rompre avec le principe de collégialité pour concentrer les pouvoirs de décision et de contrôle entre les mains d'un « manager » qui soit si possible lui-même responsable devant l'exécutif (rappelons à cet égard que le projet initial sur la réforme de l'hôpital concentrait les pouvoirs entre les mains des directeurs hospitaliers, eux-mêmes nommés, pour les CHU, par le Conseil des ministres) . C'est également cette transformation managériale de l'action publique qui commande la suprématie directe de l'exécutif sur tous les autres pouvoirs, et non la tentation d'une personne à l' « autoritarisme ». Qu'il s'agisse de fixer une limite horaire à la délibération du législatif ou de substituer au juge d'instruction indépendant un juge dépendant du Parquet, c'est toujours le même resserrement autour de l'exécutif qui est à l'œuvre. La raison en est très simple : l'exécutif est devenu le premier vecteur de la pénétration des normes du droit privé à l'intérieur de la sphère publique, quelque chose comme le garant ultime de leur application, de telle sorte qu'il joue, vis-à-vis des autres pouvoirs de l'Etat comme vis-à-vis des dirigeants des entreprises publiques, un rôle analogue à celui tenu par l'actionnaire vis-à-vis des dirigeants des

entreprises privées. En conséquence, le rôle dévolu au citoyen n'est plus qu'un rôle d'arbitrage et de contrôle par en bas de la bonne application de ces nouvelles normes de productivité et de rentabilité à l'Etat et à ses agents. Le citoyen arbitre, c'est le citoyen consommateur des services publics, promu en cette qualité au rang de juge de la performance des agents de ces services. Du président actionnaire au citoyen consommateur la boucle est d'autant plus bouclée que le régime subjectif auquel le dit « citoyen » doit fonctionner est celui de la concurrence.

Tel est bien en définitive le déploiement de la rationalité néolibérale : transformer l'Etat pour mieux transformer toutes les relations sociales, lui faire intégrer la logique du marché pour mieux faire de lui le vecteur de l'extension de la logique du marché à la société tout entière.

[1] Cette école, née à l'université de Virginie au milieu des années 60, et dont les principaux théoriciens furent James Buchanan et Gordon Tullock, a innové en appliquant la théorie économique au fonctionnement de l'Etat et en élaborant ainsi le concept d'un « marché politique ».

[2] Pour les éclaircissements qui suivent, on se reportera à Michel Foucault, *Sécurité, territoire, population*, Gallimard Seuil, p. 124-127.

[3] *Ibid.*, p. 127.

[4] En grec un même verbe, *archein*, signifie tout à la fois « gouverner » et « commander ».

[5] Platon, *Le Politique*, 260 e.

[6] Cette idée d'un « intérêt constitutionnel commun » des consommateurs à l'ordre de concurrence est au fondement de l'ordolibéralisme allemand et, par ce biais, au cœur de la construction européenne.

[7] Rappelons que dans *La Grande Transformation* Karl Polanyi avait su distinguer, outre les interventions de « protection de la société », les interventions de *création* du marché et les interventions de *maintien* et de *fonctionnement* du marché.

[8] Selon la forte expression de l'ordolibéral allemand Franz Böhm (1966), reprise par Hayek.

[9] On lira sur ce point la contribution de Christian Laval dans ce même ouvrage.

[10] L'expression d' « ascèse de la performance » est due à E. Pezet : cf. *Management et conduite de soi, enquête sur les ascèses de la performance*, Vuibert, Paris, 2007.

[11] Bentham parle très précisément de la « *tendency of bias* » pour désigner la manière dont l'amour-propre conduit un individu à se faire lui-même illusion sur le véritable motif de son acte.